

Note de présentation

Compte Administratif 2018

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet du syndicat.

Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques au cours de l'exercice comptable 2018, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sur sa capacité à financer des investissements futurs.

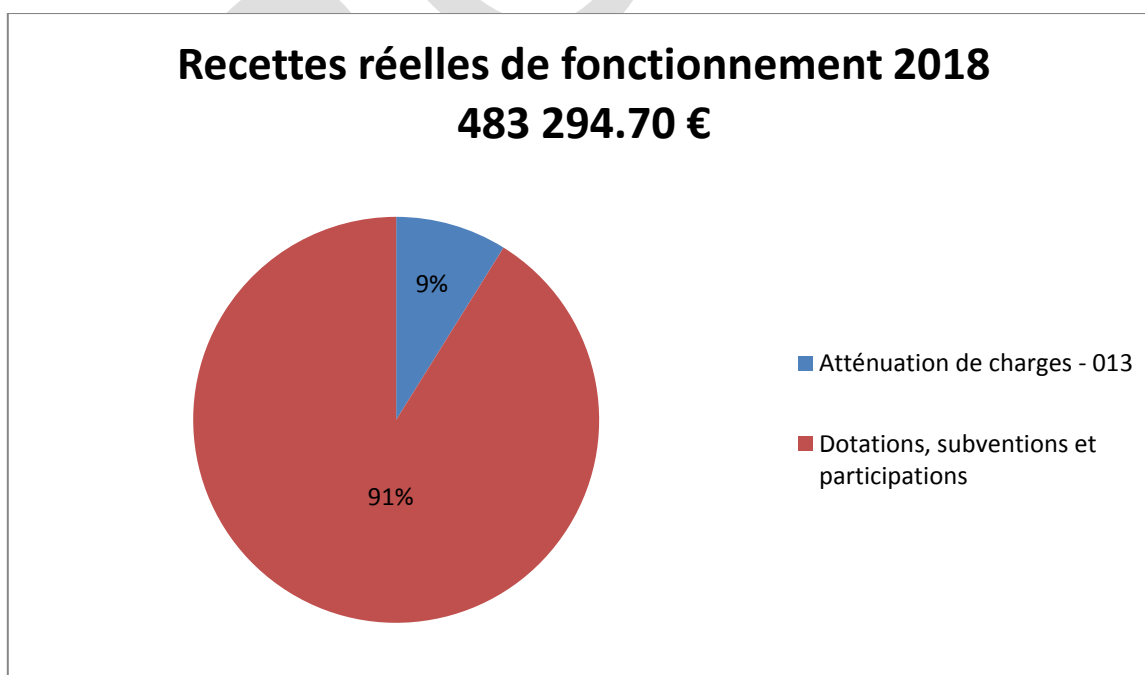
	CA 2017	CA 2018
DEPENSES CUMULEES	537 513.27	611 518.46
RECETTES CUMULEES	1 122 553.66	1 141 013.49
RESULTAT CUMULE	585 040.39	529 495.03

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

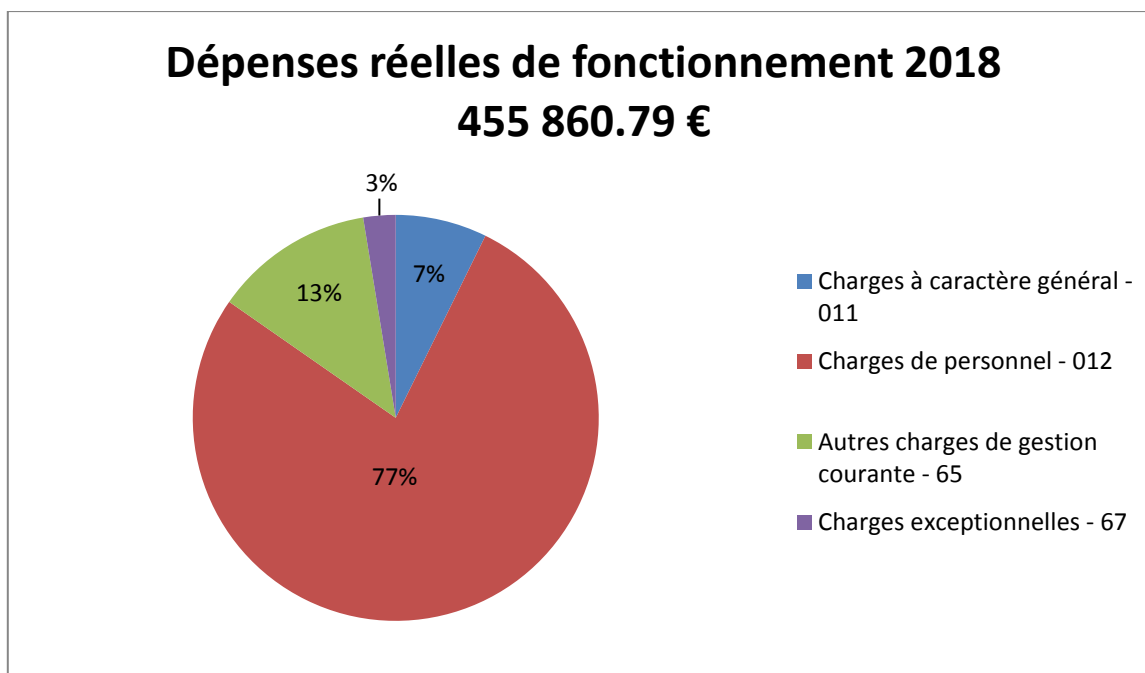
b) Les recettes de fonctionnement



Le chapitre 013 « Atténuations de charges » pour un montant de 42 900.85€ soit une baisse de 39.7%. Cela correspond au remboursement par l'assurance SOFCAP et par la CPAM des salaires et charges des salariés en arrêté maladie (congé longue durée, congé maternité, maladie ordinaire).

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » s'élève à 440 393.85€ soit une hausse de 10.3% par rapport à 2017. Il correspond au versement des participations des collectivités adhérentes, à la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les postes de la cellule d'animation et des BAC.

c) Les dépenses de fonctionnement



Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprend notamment les charges afférentes aux assurances, aux fournitures de bureau et d'entretien, à l'achat de petits équipements, aux contrats de maintenance, au carburant, aux fluides, à l'affranchissement, aux télécommunications, à l'entretien des biens mobiliers et des véhicules. Il s'établit à 33 215.07 €.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » comprend l'ensemble des salaires et charges du personnel et s'établit à 352 815.78€ soit une hausse de 17%. Cette hausse peut notamment être expliquée par l'embauche d'une personne pour remplacer une des animatrices en congé maternité.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » globalise un montant de 58 104.94€ soit une baisse de 15.4%. Il comprend les indemnités et charges des élus (Président et Vice-présidents), ainsi que les subventions accordées notamment aux agriculteurs pour les aménagements d'hydraulique douce, dans le cas où ils étaient maîtres d'ouvrages (ancien système lorsque les EPCI n'étaient pas encore maîtres d'ouvrages).

Le chapitre 67 « Produits exceptionnels » globalise 11 725€. Cette somme correspond au trop perçu de l'Agence de l'Eau, que le syndicat mixte avait perçu en subventions et qu'il a remboursé.

Résultat de fonctionnement 2018

Recettes (réelles et d'ordre) de fonctionnement	494 116.70€
Dépenses (réelles et d'ordre) de fonctionnement	497 228.70€

Résultat brut de fonctionnement 2018 - 3112.00€

Excédent reporté de 2017 370 080.65€

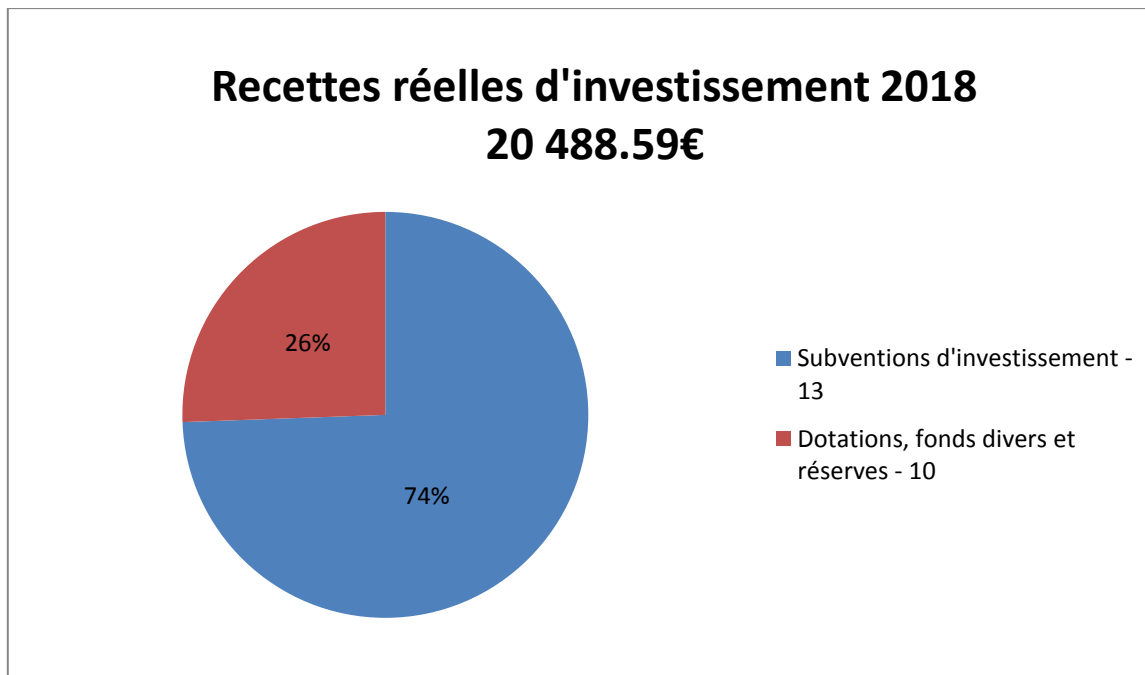
Excédent global de fonctionnement 2018 366 968.65€

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme.

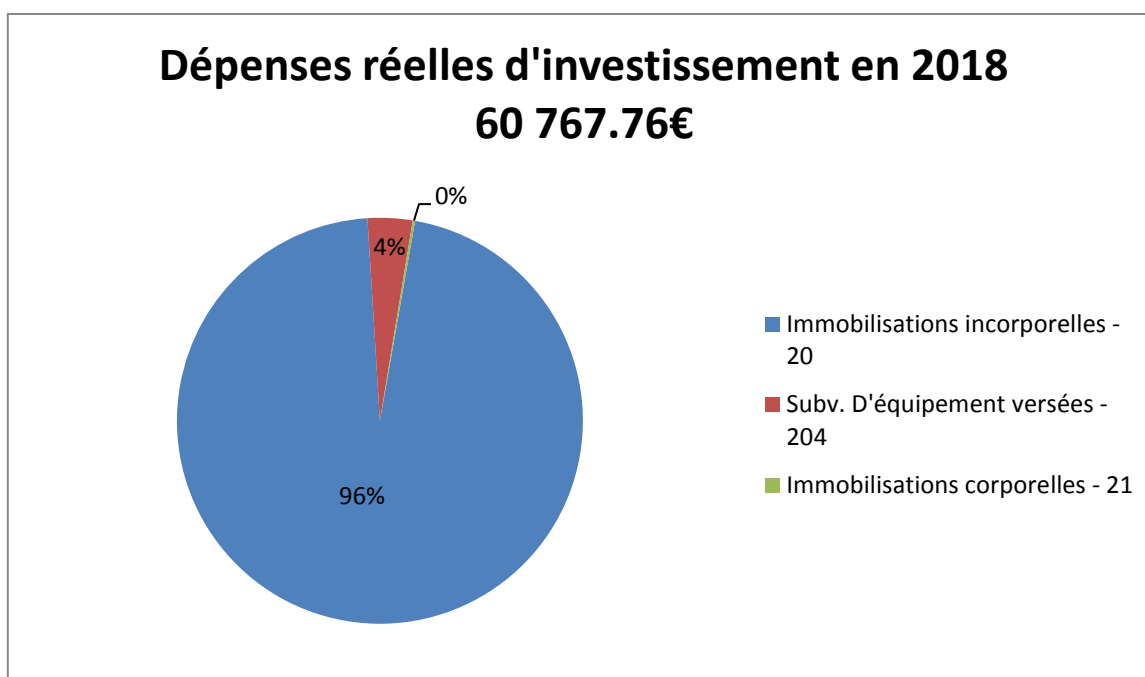
b) Les recettes d'investissement



Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » d'un montant de 15 250.17€ comprend la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'étude « Réalisation des Plans Communaux d'Aménagement d'Hydraulique Douce » - zone amont (PCAHD)

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » d'un montant de 5 238.42€ comprend les recettes liées à la taxe d'aménagement et au Fonds de Compensation sur la TVA.

c) Les dépenses d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 60 767.76€ soit une hausse de 37.4% par rapport à 2017 et comprennent les projets suivants :

- Etude « Réalisation des Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce – 3 phases – zone amont : 56 746.80€
- Lutte contre les ruissellements – attribution subvention agriculteur pour la mise en place d'un aménagement d'hydraulique douce : 134€
- Attribution subvention CUMA pour un équipement agricole : 2 000€
- Conception graphique de panneaux valorisant les aménagements d'hydraulique douce : 766.80€

Résultat d'investissement 2018

Recettes (réelles et d'ordre) d'investissement	61 856.50€
Dépenses (réelles et d'ordre) d'investissement	71 589.76€
Résultat brut d'investissement 2018	- 9 733.26€
Excédent reporté de 2017	214 959.64€
Déficit global d'investissement 2018	205 226.38€

Fait à Epouville, le 26/03/2019

Le Président,

Daniel SOUDANT